

Retraites complémentaires: pourquoi ça bloque

L'Expansion.com avec AFP - publié le 08/03/2013 à 11:27

Les partenaires sociaux ne sont pas parvenus jeudi à se mettre d'accord sur l'avenir des régimes de retraites complémentaires, en grande difficultés financières, ont annoncé les syndicats. Les points de désaccord.

-
-



Les partenaires sociaux ne sont pas parvenus jeudi à se mettre d'accord sur l'avenir des régimes de retraites complémentaires, en grande difficultés financières, ont annoncé les syndicats.

REUTERS/Gonzalo Fuentes

Les partenaires sociaux ne sont pas parvenus jeudi 7 mars à se mettre d'accord sur l'avenir des régimes de retraites complémentaires, en grande difficultés financières, ont annoncé les syndicats, précisant qu'une nouvelle séance de négociation était prévue mercredi 13 mars prochain.

On retient deux principaux points de blocage. D'abord, le pouvoir d'achat. En effet, les pensions sont revalorisées chaque année au rythme de l'inflation. Celle-ci devrait s'élever à 1,8% en 2013 mais le patronat propose une revalorisation inférieure de 1 point à l'inflation. Les retraités seraient donc perdants.

L'autre point sur lequel les partenaires sociaux ne sont pas arrivés à s'entendre est les cotisations, c'est-à-dire les ressources des deux régimes. Elles sont acquittées à la fois par le salarié et par l'employeur. Le patronat est contre une augmentation des cotisations car cela alourdirait le coût du travail.

Les dernières propositions du patronat "ne nous (vont) absolument pas", a déclaré Philippe Pihet, de Force ouvrière, rejetant la "responsabilité" sur le patronat, qui propose selon les syndicats des conditions "inacceptables". "C'est un recul pour les retraités, il n'y a rien en face" de la part du patronat, a poursuivi M. Pihet, se disant "très, très déçu". "C'est un blocage complet", a ajouté Danièle Karniewicz, de la CFE-CGC, à l'issue de la réunion, vers 20 heures, après une dizaine d'heures de discussions.

Les partenaires sociaux sont face à l'échéance du 1er avril

Les régimes complémentaires Agirc (cadres du privé) et Arrco (salariés du privé) se caractérisent par un taux de cotisation calculé via le "taux contractuel", qui ouvre des droits à la retraite (plus on cotise, plus la retraite est élevée) et le "taux d'appel", qui n'ouvre pas de nouveaux droits (même si on cotise plus, la pension ne sera pas plus élevée). Ce dernier taux sert à renflouer les caisses.

Les syndicats souhaitent une hausse du "taux contractuel", pour de meilleures pensions. Le patronat, pour sa part, a proposé une hausse du "taux d'appel d'un point en 2014" qui pourrait ensuite se transformer en hausse du "taux contractuel" sous plusieurs conditions, comme la reconstitution des réserves financières des régimes, a expliqué Jean-François Pillard (Medef).

Autre condition: "un recul significatif de l'âge moyen de départ à la retraite", selon le texte patronal remis à la presse. Les organisations syndicales de salariés étaient prêtes à une hausse combinée des deux taux, ce qui laissait, plus tôt dans la journée, entrevoir un accord. "Le patronat a refusé", a déploré Eric Aubin (CGT).

Les négociations avaient débuté en novembre et devaient se conclure jeudi. Une nouvelle séance aura lieu mercredi "après-midi", ont dit les négociateurs.

Le besoin de financement est estimé entre 6 et 10 milliards d'euros d'ici à 2017. Et les partenaires sociaux sont face à l'échéance du 1er avril, date à laquelle, si aucun accord n'était trouvé, les pensions seraient automatiquement revalorisées à hauteur de l'inflation, ce qui creuserait un peu plus les déficits. Une réforme du régime général est prévue dans l'année.